

## **Séance du vendredi 25 septembre 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur EVRARD Jean-Marc, Maire.

### **Membres présents :**

Mr EVRARD Jean-Marc, Mr GERMAIN Sylvain, Mme TROLLE Annie, Mr LECOINTE Daniel, Mr LAMOISE Jean-Claude, Mr MULLIEZ Vianney, Mme DELORMEL Brigitte, Mr HERMENT Maurice, Mr VAN DAELE Patrick

### **Membres absents :**

- Mr PILLON Alexandre
- Mme RUCQUOY Cydalia (pouvoir à Mme Trollé)
- Mme DELATTRE Corinne (pouvoir à Mr Evrard)
- Mr CNUUDE Philippe (pouvoir à Mr Lamoise)
- Mme BALLU Martine
- Mr GSCHWIND Henri

### **ORDRE DU JOUR :**

- ↳ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ↳ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↳ Contrat de maintenance des installations électro-mécaniques
- ↳ Demande de validation de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)
- ↳ Questions diverses

### **Discussion des points de l'ordre du jour et vote sur chaque point**



### **A – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le Procès-Verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Sylvain GERMAIN se propose comme secrétaire de séance et est élu à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR).

## **C – CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ELECTRO-MECANIKUES**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que le précédent contrat de maintenance est arrivé à expiration et il faut donc le renouveler. Il propose au Conseil de reconduire le contrat avec la société SEAO, filiale de Veolia, dans les mêmes termes que le précédent, sans le nettoyage annuel du château d'eau qui n'est pas à proprement parler une installation électro-mécanique.

Après délibération, les membres du Conseil décident, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) de reconduire le contrat de maintenance des installations électro-mécaniques avec la société SEAO pour un montant annuel de 4120 € HT (quatre mille cent vingt euros HT) , révisable selon les conditions économiques en vigueur et pour une durée de deux ans.

## **D – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'ap)**

Depuis plusieurs années la commune a fait d'importants efforts pour rendre accessibles les différents bâtiments municipaux par la création de rampes, de places de parking « handicapés », de toilettes spécifiques dans la salle des sports.

Une demande d'Ad'ap reste cependant nécessaire afin de terminer le travail : toilettes « handicapés » pour l'école et la salle du presbytère, accessibilité de l'église (sachant toutefois que cette dernière n'est actuellement pas ouverte au public et que les travaux de la prochaine tranche intégreront cette problématique). Une dérogation pour impossibilité technique est également demandée concernant l'accessibilité du périscolaire et de la bibliothèque.

Après délibération, les membres du Conseil décident, à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) d'approuver le projet d'Ad'ap présenté par Monsieur le Maire.

## **E - QUESTIONS DIVERSES**

1/ Les délégués du SMOP sont allés à la réunion de présentation du Schéma Directeur de distribution d'eau potable qui concerne les trois anciens cantons de Breteuil, Froissy et Crevecoeur. Le moins que l'on puisse dire est qu'ils n'ont pas été convaincus de ce qui est sorti des têtes chercheuses des cabinets en charge de cette étude. Pour faire simple, un aqueduc

serait établi entre les stations de Crevecoeur et Breteuil, qui permettrait de desservir Francastel, Oursel-Maison et Hardivilliers dont les teneurs en nitrates sont nettement trop élevées. Puis toute une série de connexions secondaires permettraient de relier les autres communes à cette connexion principale. L'ensemble de ces travaux aboutirait à une augmentation du prix de l'eau d'environ 2 euros du m<sup>3</sup> qui viendrait se rajouter aux prix actuels ! De plus se poserait inévitablement le problème de la gouvernance d'un tel « machin » qui imposerait de toute manière la perte de la gestion directe par la commune.

La commune d'Esquennoy travaille donc sur un plan B qui soit réaliste tout en intégrant la nécessité de réaliser des interconnexions de secours. Les délégués de la commune sont en effet convaincus que si l'on ne propose pas d'autre solution, c'est ce plan qui sera d'une manière ou d'une autre réalisé sous couvert d'obtention de subventions qui n'arriveront pas ou d'un montant très inférieur à celui indiqué actuellement.

2/ Monsieur le maire annonce qu'il a enfin obtenu copie des différentes études effectuées sur le sous-sol de la commune à l'occasion des divers effondrements survenus sur la RD1001 depuis une trentaine d'années. L'étude la plus intéressante est sans conteste celle effectuée en 2004 et intitulée : « Recherche de cavités sous RN1 : choix d'une méthode de détection ». Il y apparaît clairement que seule la micro-gravimétrie semble apporter des éléments fiables (détection de désordres du sous-sol à confirmer secondairement par des sondages).

Monsieur le maire et les membres du conseil sont par contre stupéfaits de constater :

- ❖ que les recherches et études s'en sont arrêtées à cette pré-étude au moment de la réalisation du PPRN-MT.
- ❖ que des extrapolations de cette pré-étude ont été effectuées par certains services techniques de l'Etat. Ces extrapolations ont entraîné des réponses erronées du pouvoir de tutelle de l'époque (2004-2005) aux questions légitimes du conseil municipal, questions d'autant plus légitimes que les mêmes services de l'Etat demandent maintenant de réaliser ces mêmes coûteuses études aux frais de la commune, ce qui n'est pas envisageable au regard des baisses des dotations aux communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50.

